

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3766

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (Graie) - Participation financière de la Communauté urbaine - Convention-cadre pluriannuelle 2007-2011**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Graie, groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau, est une association créée en 1985, qui a pour objet de mettre en relation les acteurs de la gestion de l'eau et de l'urbain, de développer et valoriser la recherche et de diffuser l'information dans ce domaine.

La gestion des eaux pluviales constitue l'un des principaux thèmes d'intervention.

Sa création fut consécutive à la politique développée à l'époque par le STU (Service technique de l'urbanisme du ministère de l'équipement) de constitution de groupes d'actions régionaux, les GAR, lieux d'échanges des différents acteurs publics ou privés des techniques urbaines (rapport de monsieur Martinand, ingénieur général des ponts).

Huit groupes furent créés à l'époque, certains sont encore actifs et parmi eux le Graie, qui s'est confirmé au cours des années pour constituer aujourd'hui le support reconnu du pôle de compétence lyonnais dans le domaine de l'eau.

Il rassemble des collectivités locales, des établissements publics, des grandes écoles, des laboratoires de recherche, des sociétés de service, des entreprises et des associations.

La Communauté urbaine en est l'un des membres fondateurs avec notamment l'INSA de Lyon, l'Agence de l'eau, la Compagnie générale des eaux.

Monsieur Yves Perrodin, directeur du laboratoire des sciences de l'environnement à l'école nationale des travaux publics de l'état ENTPE à Lyon-Vaulx en Velin en assure la présidence.

Monsieur René Beauverie représente la Communauté urbaine à son conseil d'administration.

Les modes d'action du Graie qui visent à mobiliser les différents acteurs de l'hydrologie urbaine, de l'assainissement, de la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants (décideurs, praticiens de la gestion de l'eau, industriels et équipes de recherche du pôle lyonnais) sont diversifiés :

- animation des deux dispositifs de recherche régionaux structurants dans le domaine de l'eau que sont l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) dans lequel la Communauté urbaine est impliquée et la Zone atelier bassin du Rhône (Zabr),

- animation de réseaux techniques thématiques régionaux avec rédaction d'ouvrages techniques, scientifiques ou de sensibilisation,

- organisation de journées d'échanges, de conférences ou séminaires régionaux et nationaux,

- conférence internationale Novatech qui a lieu tous les trois ans à la Communauté urbaine, et qui a réuni en 2004 plus de 570 spécialistes, dont 250 étrangers venus de 42 pays, sur les techniques et stratégies durables pour la gestion des eaux urbaines par temps de pluie.

Le conseil de la Communauté du 10 juin 2002 avait jugé pertinent de soutenir financièrement le Graie qui valorise très efficacement le savoir-faire lyonnais et Grand Lyonnais dans le domaine de l'eau.

Ce soutien avait pris la forme d'une convention-cadre d'une durée de cinq ans prévoyant une participation financière annuelle de 45 735 € (comprenant le montant de la cotisation) sur la période 2002-2006.

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté urbaine participe à la définition du programme d'actions à produire chaque année, participe aux réseaux techniques thématiques, apparaît comme partenaire sur tout support de communication et rapport avec les médias et bénéficie de conditions particulières pour participer aux manifestations. Un bilan financier analytique, certifié par un rapport d'un commissaire aux comptes ou expert comptable, est fourni chaque année.

A la fin de l'année 2006, cette convention viendra à terme.

Depuis, la région Rhône-Alpes a, elle aussi, conventionné avec le Graie pour apporter son soutien notamment lors de manifestations à caractère régional, national ou international.

Il paraît souhaitable de poursuivre, compte tenu des développements qui précèdent, le soutien financier par voie de subvention au Graie, structure très légère de six permanents (un directeur, trois chargés de mission et deux administratifs).

Le montant de cette subvention serait porté à 50 735 €/an à partir de 2007 en raison d'un élargissement important du réseau d'acteurs (passage de 96 à 220 membres en dix ans) et de l'augmentation de + 22 % des charges de la vie associative (animations étendues avec l'Othu, la Zabr et de nouveaux réseaux techniques et deux manifestations annuelles supplémentaires).

La participation communautaire au budget passerait en pourcentage de 16 % en 2002 à moins de 13 % en 2007.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement du 19 septembre 2006 et fait l'objet d'une note d'information au Bureau le 23 octobre 2006 ;

Vu ledit projet de convention ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - **Accepte** :

a) - la nouvelle convention-cadre pour les cinq années à venir et autorise monsieur le président à la signer ainsi que tous les actes y afférents,

b) - le principe de la poursuite du soutien financier des actions du Graie par le biais d'une subvention de 50 735 € par an.

2° - **Cette dépense** serait prélevée chaque année à compter de 2007, sur les crédits à inscrire - budget annexe de l'assainissement - compte 674 300 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,